Public

- Personne souhaitant actualiser ses connaissances et savoir-faire pour la conduite en sécurité des grues de chargement concernées

Prérequis

- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (service de santé au travail)

Modalités d'admission

- Aucune en dehors des prérequis

Durée

- 14 heures

Modalités et méthodes pédagogiques

- En langue française
- Présentiel
- Alternance de séances de face à face, individualisation, activités en autonomie, pratique sur grue de chargement

Qualité des formateurs

- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis

- Attestation de fin de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter

www.aftral.com
0809 908 908

R490 - RENOUVELLEMENT CACES®
Grue de chargement
Option télécommande

Objectifs généraux

- Actualiser les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des grues de chargement avec option télécommande

Les plus de la formation

- Infrastructures et des moyens matériels permettant de reproduire les conditions réelles de travail
- Remise d'une documentation complète et ciblée véritable aide-mémoire de la formation
- Délivrance (si résultat positif) d'une autorisation de conduite pré-remplie à compléter par l'employeur
- Accès via « controle.aftral.com » à la vérification de l'authenticité du CACES® délivré

Mode d'évaluation des acquis

- Evaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, quizz, …
- Evaluation finale sanctionnée par le passage d'un test théorique et pratique

Validation

- Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) des grues de chargement avec option télécommande, si résultat positif
- Sans niveau spécifique
- Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- Equivalences, passerelles, débouchés : https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/6997
- Code RS : 6997
- Certificateur : Institut National Recherche Sécurité (date de décision : 18/12/2024)
- Code certif Info : 106709

Agrément

- GLOBAL Certification®

PROGRAMME

N°	OBJECTIF	DUREE
1	**Identifier les objectifs et étapes de la formation**	/

- Vérification du respect des prérequis
- Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels
- Présentation de la formation
- Modalités pratiques
- Tour de table

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Salle équipée d'un ensemble multimédia

N°	OBJECTIF	DUREE
2	**Disposer des connaissances théoriques nécessaires à la conduite en sécurité des grues de chargement**	**3 h 30**

- **Réglementation : connaissances générales**
  - Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du conducteur
  - Dispositif CACES® : formation, CACES® et autorisation de conduite
  - Différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels
- **Technologie des grues de chargement**
  - Terminologie relative aux grues de chargement
  - Caractéristiques générales
  - Rôle et principe de fonctionnement des composants et mécanismes
  - Organes de service et dispositifs de sécurité
- **Notions élémentaires de physique – Stabilité**
  - Masse et position du centre de gravité. Conditions d'équilibre et facteurs de stabilité. Courbes de charge.
- **Risques liés à l'utilisation**
  - Principaux risques : renversement, heurt, chute, … Origine(s) et moyens de prévention associés.
  - Effets de la conduite sous l'emprise de substances psychoactives. Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention
- **Vérifications d'usage**
  - Équipements de Protection Individuelle
  - Opérations de prise de poste. Notice d'instructions du constructeur, rapport de VGP
  - Vérifications et opérations de maintenance de premier niveau
- **Déplacement des grues de chargement sur site**
  - Position de la flèche et des stabilisateurs lors des déplacements
  - Plan de circulation, consignes propres aux chantiers, signalisation temporaire
  - Règles de bonnes pratiques en matière d'arrimage des charges
- **Exploitation des grues de chargement**
  - Balisage et mise en station de la grue
  - Modes opératoires de prise et dépose de charges
  - Consignes de sécurité. Opérations interdites
  - Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de la grue
- **Accessoires de levage et règles d'élingage**
  - Choix et utilisation des accessoires de levage
  - Règles d'élingage
  - Principales anomalies et détériorations des accessoires de levage

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Salle EAO équipée d'un ensemble multimédia
Ressources pédagogiques

N°	OBJECTIF	DUREE
3	**Réaliser les vérifications et essais de prise de poste Utiliser en sécurité une grue de chargement Effectuer les opérations de fin de poste et de maintenance de 1er niveau. Rendre compte des difficultés et anomalies rencontrées**	**3 h 30**

	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
▪ **Vérifications et essais de prise de poste** ▪ **Conduite et manœuvres (poste embarqué)** - Adéquation, balisage, mise en station de la grue - Déploiement de la grue en position de travail - Elingage de charges, vérification d'élingage - Prise et de dépose de charge avec visibilité - Maitrise et rattrapage de ballant - Prise et de dépose de charges sans visibilité (compréhension des gestes de commandement) - Réalisation des manœuvres en mouvements simples et en mouvements combinés - Utilisation de différents accessoires de levage : élingues, crochet, fourche à palettes… ▪ **Conduite et manœuvres (télécommande)** - Vérification des équipements de transmission - Positionnement de l'opérateur - Prise et dépose de charge avec mouvements décomposés - Prise et dépose de charge avec mouvements synchronisés - Réalisation de manœuvres au cours desquelles le déplacement des organes de commande et celui de la charge sont identiques - Réalisation de manœuvres au cours desquelles le déplacement des organes de commande et celui de la charge sont opposés ▪ **Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance** - Repli de la grue de chargement en position transport - Opérations d'entretien journalier - Compte rendu des difficultés et anomalies rencontrées	Grue(s) de chargement Charges

N°	OBJECTIF	DUREE
4	**Evaluer les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des grues de chargement**	**7 h 00**

	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
▪ **Passage test CACES®** - Évaluation théorique - Évaluation pratique	Salle EAO ou salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques Grue(s) de chargement Charges

N°	OBJECTIF	DUREE
5	**Bilan et synthèse de la formation**	**/**

	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
▪ Bilan de la formation ▪ Synthèse du stage ▪ Evaluation de satisfaction de la formation	Salle équipée d'un ensemble multimédia

L'utilisation du genre masculin dans le texte permet de l'alléger mais ne peut être perçue comme de la discrimination en référence à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.

En cas de réalisation des tests CACES® en dehors d'un centre AFTRAL certifié, les moyens techniques joints sont à mettre à disposition afin de répondre aux exigences de tests CACES®.

CACES® R490

Annexe 1 : Moyens, locaux et matériels

Dans le cas de tests réalisés en « intra »
ou sur une plateforme de tests louée ou mise à disposition,
la signature de l'offre de formation vaut acceptation du présent document,
celui-ci vaut convention de mise à disposition.

EXIGENCES RELATIVES A L'ORGANISATION DES EPREUVES DE TESTS CONDUISANT A LA DELIVRANCE DU CACES®

- Durée de mise à disposition : elle correspond à la durée de l'offre de formation.
- Périodes de mise à disposition exclusive : elles sont identiques à la durée de l'offre de formation.
- Accord pour la mise en place des circuits de déroulements des tests : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à mettre en place des circuits de déroulement de tests CACES® tels que définis dans le les Recommandations et annexes I.
- Autorisation non restrictive d'accueil de tiers (candidats, personnels, auditeurs, certificateurs COFRAC …)
- Conditions d'accès et de stationnement des équipements utilisés pour les tests : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à organiser l'accès et le stationnement des engins utilisés pour le passage des tests.
- Autorisation de communication et de publicité pour les activités CACES® : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à communiquer sur ses activités CACES®, sous réserve du respect de toutes règlementations applicables, et de ne pas engager la responsabilité de l'entreprise d'accueil.

Dans le cas de tests réalisés en « intra » ou sur une plateforme de tests louée ou mise à disposition, les pièces permettant de justifier de l'adéquation du site aux exigences du référentiel de certification doivent être archivées dans le dossier de la session de test

- Moyens requis : installations, équipement, surface et matériels nécessaires à la réalisation des tests + les documents réglementaires des engins utilisés
- Déclinaison des zones de déroulement de test et des circuits par catégorie

« Extrait Recommandation R490 »

Lorsque les épreuves sont réalisées dans une entreprise utilisatrice, le chef de cette entreprise et le dirigeant de l'OTC doivent procéder à une inspection commune des lieux de travail, des installations et des matériels mis à la disposition de l'OTC afin d'analyser les risques liés à l'interférence entre les activités de l'OTC et celles de l'entreprise. Ils arrêtent alors, d'un commun accord et avant le début de l'intervention, ***un plan de prévention*** *écrit comportant les mesures à prendre par chacun pour prévenir les risques identifiés.*

Lorsque les épreuves sont réalisées sur un chantier soumis à coordination SPS, le PPSPS de l'entreprise de travaux doit mentionner l'intervention de l'OTC et indiquer les mesures prises pour prévenir les risques identifiés. Dans les deux cas, une attention particulière doit notamment être portée :

➔ *à la vérification conjointe des conditions d'assurance du testeur de l'OTC et des salariés de l'entreprise durant la réalisation des tests CACES®,*

➔ *à la vérification par l'entreprise de la portée et de la validité de l'autorisation de conduite du testeur,*

➔ *au respect des obligations réglementaires applicables à la grue de chargement et aux accessoires de levage éventuels, notamment lorsqu'ils appartiennent à l'entreprise et sont prêtés ou loués à l'OTC (voir 3/3/1/2 §1) :*

• maintien en état de conformité, matérialisé par la remise à l'OTC d'un certificat de conformité établi par le chef de l'entreprise à chaque mise à disposition,

• maintien en état de conservation, attesté par un rapport de vérification générale périodique valide, vierge ou complété par un document attestant de la levée des observations,

• présence d'une notice d'instructions.

Equipements, surfaces et matériels pour réaliser les épreuves théoriques et pratiques des CACES® R490	
Salle	• Une salle aérée, éclairée et maintenue à une température de confort, équipée de chaises et tables en nombre adapté (au minimum pour 7 personnes), avec une source d'eau potable permettant de délivrer au moins 3 litres d'eau fraîche par personne et par jour • Un local adapté permettant de changer de vêtements, préchauffé en hiver pour être à température à l'arrivée des salariés le matin, • Des sanitaires hommes et femmes séparés, aérés, éclairés et chauffés, disposant d'une arrivée d'eau chaude pour se laver les mains.
Grue représentative	• Grue de chargement sans treuil • Mode de conduite : poste de conduite fixe embarqué • Avec crochet de levage en équipement • Portée mini : 12 m • Option : télécommande
Surface	• 300 m² minimum
Charge 1	• Charge palettisée, masse ≥ 500 kg
Charge longue 2	• Longueur ≥ 3 m, masse ≥ 200 kg, 4 points de levage
Ecran	• Dispositif s'opposant à la vision directe de la charge par le grutier
Radiocommande	• Nombre : 1 / Batteries : 2
Moyen de communication	• 2 émetteurs / récepteurs radio
Accessoires de levage	A minima : • 1 fourche à palette • 1 élingue chaîne 4 brins x 500 kg mini • 1 élingue chaîne 1 brin x 500 kg mini • 4 élingues textiles 1 brin x 500 kg mini • 5 manilles